



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°51 – 23

Portant sur circulation
Avenue Général AILLERET

LE MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

VU la demande de la **Société BATI SERVICES -SIGNALISATIONS** en date du 27 juin 2023,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de signalisation Avenue du Général AILLERET, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 – Du mercredi 5 juillet 2023 au mercredi 12 juillet 2023, de 8h00 à 17h00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur l'Avenue du Général AILLERET - RD 514, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention** :

La circulation des véhicules se fera sur une seule file avec un alternat manuel par piquet K10 ou par feux tricolores de chantier.

Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société BATI SERVICES -SIGNALISATIONS** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Courseulles, Le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à VER SUR MER, le 3 juillet 2023

Jean-Luc VERET

Maire



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- ARD
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- M. Le Directeur de la **Société BATI SERVICES -SIGNALISATIONS**
- Mme MADELAINE - ASVP